



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2015

Le quatorze avril deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

**14-04-2015-19**

**Secrétaire de séance élue** : Mme Audrey PEAN

### **OBJET : DEPART DE MR PORTAIRE – CADEAU**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur PORTAIRE Christophe a été muté le 1er janvier 2015.

Compte tenu de l'investissement professionnel de Monsieur PORTAIRE à remplir ces missions et à contribuer à la réalisation des projets communaux, à son investissement personnel dans les associations de la commune et afin de préparer au mieux la manifestation organisée par la commune et marquer l'attachement de la municipalité à Monsieur PORTAIRE, il propose de déterminer un montant de crédit afin de lui offrir un cadeau de départ.

Le Maire propose d'attribuer une enveloppe de deux milles euros sur compte dans une agence de voyage en titre de cadeau de départ en faveur de Mr PORTAIRE.

Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et que la délibération relative aux fêtes et cérémonies doit être complétée comme suit :

- Pourront être payées au 6232 « Fêtes et Cérémonies » les cadeaux de départ des agents de la commune,

Après de nombreux échanges, le montant de l'enveloppe est fixé à deux milles euros.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- adopte à 8 voix pour et 6 abstentions la proposition du Maire d'attribuer une enveloppe de deux milles euros sur compte dans une agence de voyage en titre de cadeau de départ en faveur de Mr PORTAIRE.
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférents
- Modifie la délibération du 30 mai 2014 listes des dépenses imputées en « fêtes et cérémonies » en y ajoutant pourront être payées au 6232 « Fêtes et Cérémonies » les cadeaux de départ des agents de la commune,

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

  
Jacques CLAVÉ